

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTE :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°27/2018**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix décembre deux mille dix huit

Date de la séance du Comité syndical : dix-sept décembre deux mille dix huit

Le **19 DEC. 2018**

Bureau du courrier

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Bernard BOURSINHAC, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Gilbert CESTRIERES, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Zéphirin QUINTARD, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Bertrand MONTRANT (SMBL), Mme. Christine CARRARA (DDT12), M. Didier GINESTA (DDT12), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

**OBJET : Budget-finances – Budget primitif 2018 du Syndicat mixte Lot Dourdou – Budget principal -
Décision modificative n°1/2018**

Vu le budget primitif du Syndicat mixte Lot Dourdou adopté en séance du comité syndical le 28 mars 2018,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que le budget est voté par chapitre et par nature, les articles sont notés à titre indicatif,
Il est proposé au Comité syndical de modifier le budget principal par décision modificative établie comme
suivant, les dépenses et les recettes de la section d'investissement demeurant inchangées :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2018	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
TOTAL	827 108,73 €	0,00 €	827 108,73 €
002 – déficit de fonctionnement	0.00 €	- €	0,00 €
011 – charges à caractère général	694 486.00 €	- 4 000,00 €	690 486,00 €
617 – Etudes et recherches	111 396,00 €	- 4 000,00 €	107 396,00 €
012 – charges de personnel	115 880,00 €	0,00 €	115 880,00 €
65 – autres charges de gestion courante	4 918,09 €	0,00 €	4 918,09 €

Paraphe : 73

page n° - 55 -

66 – Charges financières	82,78 €	+ 4 000,00 €	4 082,78 €
66111 - intérêts	82.78 €	0,00 €	82,78 €
6615	0.00 €	+ 4 000,00 €	4 000,00 €
67 – Charges Exceptionnelles	9 982,26 €	0,00 €	9 982,26 €
042 – Opération d'ordres	1 759.60 €	0,00 €	1 759.60 €

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1/2018 du budget principal du SMLD telle que présentée ci-avant.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 19 décembre 2018

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 19 décembre 2018

Le Président,

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le Président,

Syndicat Mixte de la Vallée de la Canourgue
L'action
Jacques BLANC
tel. 04 67 37 13 23
mail : commissaire@smv-cg.fr

Le **19 DEC. 2018**

Bureau du courrier

Syndicat Mixte de la Vallée de la Canourgue
Jacques BLANC